

Réf: AT/DO 02/SDT/DRA/731/23

CHLEF le, 26/09/2023

Décision de résiliation de contrat

Le directeur opérationnel de Chlef

- Vu la décision DG N° 2403/23 de la 18/06/2023 portant désignation de Monsieur HADJ MILOUD Abdelkrim En qualité de Directeur Opérationnel des télécommunications de Chlef.
- Vu le contrat à commande N° 04/2023 du 08/01/2023, conclu avec l'entreprise RAHIM MOHAMED AMINE, portant réalisation des travaux Raccordement final des clients en fibre optique et en cuivre
- Vu la 01^{ère} mise en demeure du 14/08/2023.
- Vu La 02^{ième} mise en demeure du 06/09/2023.
- Vu l'article n° 144 de la procédure de passation des marchés d'Algérie Telecom, relatif a la Résiliation aux torts exclusif du partenaire cocontractant.
- Vu l'article n° 32 du contrat n° 04/2023, relatif a la Résiliation aux torts exclusif du partenaire cocontractant.

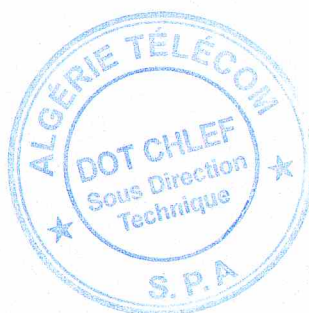
Décide:

• Article 1 :

La résiliation **aux torts exclusif** du contrat a commande N° 04/23 du 08/01/2023, r, portant les travaux de : Raccordement final des clients en fibre optique et en cuivre, Conclu entre la direction opérationnelle des télécommunications de Chlef et l'entreprise RAHIM MOHAMED AMINE demeurant à Hay Nasr Zone 11 N° 183, Chlef, inscrit au registre de commerce N° 02/00-4552510 A11.

• Article 2 :

Messieurs le Sous-directeur technique, le Sous-directeur Fonction support et le Chef de département finance et comptabilité, sont chargés, chacun en ce qui le Concerne de l'exécution de la présente décision.



HADJ MILOUD Abdelkrim
Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Chlef